

désir dont Nous sommes animée de prévenir tout ce qui pourroit troubler l'amitié qui Nous unit avec notre très-cher & très-aimé Frere le Roi Très-C. de France & de Navarre, Nous a engagée à régler avec ce Prince par une Convention signée à *Versailles* le 16. Mai dernier, les Limites de nos possessions respectives aux Pays-Bas, & à terminer amiablement les contestations y relatives. Et voulant que ladite Convention, dont un Exemplaire imprimé est attaché aux présentes sous notre contre-scel, & qui a été ratifiée en bonne forme de part & d'autre, reçoive sa pleine & entière exécution, Nous avons, de l'avis de nos très-chers & féaux les Chef & Président & Gens de notre Conseil Privé, & à la délibération de notre très-cher & très-aimé Beau-Frere & Cousin *Charles-Alexandre Duc de Lorraine & de Bar*, Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, notre Lieutenant, Gouverneur & Capitaine Général des Pays-Bas, ordonné & statué, ordonnons & statuons par les présentes, que le contenu en ladite Convention soit inviolablement gardé & ponctuellement exécuté, sans qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement; que nos Sujets aient à s'y conformer & jouissent de son effet, & que les difficultés qu'ils pourroient avoir concernant aucunes matières réglées par ladite Convention, soient terminées & jugées conformément à ses dispositions.

Si donnons en mandement à nos très-chers & féaux les Chefs & Présidens & Gens de nos Privé & Grand Conseils; aux Président & Gens de notre Conseil de Luxembourg; Président & Gens de notre Conseil de Flandre; Grand-Bailli, Président & Gens de notre Conseil du Hainaut; Gouverneur, Président & Gens de notre Conseil de Namur; Grand-Bailli de Tournai & du Tournesis, & à tous autres nos Justiciers, Officiers & Sujets qu'il appartient, que ces présentes & ladite Convention ils aient à faire lire publier & registrer, & le contenu en icelles garder & observer, selon leur forme & teneur, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens, & nonobstant toutes Ordonnances, Edits, Déclarations & Décrets à ce contraires, auxquels Nous avons dérogé & dérogeons pour ce regard seulement, par celsdites présentes. CAR AINSI NOUS

PLAÎT.